



Que faire ? aidez moi svp ...

Par **thomas5454**, le **14/06/2010** à **22:05**

Bonjour,

Voila je vous explique mon problème, je suis actuellement auto entrepreneur dans le domaine du graphisme.

Un client m'a demander la création d'une publicité recto verso pour une discothèque et une radio. Apres lui avoir donnée les fichiers, mon client les a validés et envoyer a l'imprimerie mais, j'ai oublier de mentionné l'adresse et le numéro de téléphone, ce qui rend donc pour lui, la publicité tirée en 50 000 exemplaire inexploitable.

Je n'est pas souscrit a une Assurance responsabilité civile professionnelle pour mon auto entreprise.

Suis-je responsable du litige ? Que faire ?

Merci d'avance

Par **aiemac**, le **14/06/2010** à **22:12**

bonjour

si votre client a signé le BAT, je pense qu'il a validé votre erreur...

Par **thomas5454**, le **14/06/2010** à **22:14**

je n'est lui est pas fait signé :/
je ne savais pas que ca exister jusqu'à aujourd'hui...